

Art. 9. – Le ministre de l'équipement, des transports et du logement et le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 février 2002.

LIONEL JOSPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'aménagement du territoire
et de l'environnement,*

YVES COCHET

*Le ministre de l'équipement,
des transports et du logement,*

JEAN-CLAUDE GAYSSOT

**Arrêté du 14 décembre 2001 relatif au droit d'inscription
à l'examen du permis de chasser**

NOR : ATEN0210004A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L. 423-6 ;

Vu l'ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs dans les textes législatifs, notamment son annexe II,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le montant du droit d'inscription à l'examen du permis de chasser est fixé à 16 € à compter du 1^{er} janvier 2002.

Art. 2. – L'arrêté du 19 août 1993 relatif au droit d'inscription à l'examen du permis de chasser est abrogé.

Art. 3. – La directrice de la nature et des paysages et la directrice du budget sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 décembre 2001.

*Le ministre de l'aménagement
du territoire et de l'environnement,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement de la directrice de la nature
et des paysages :

La sous-directrice,

C. CARO

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur du budget :

La sous-directrice,

A. BOSCHE-LENOIR

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

**Arrêté du 1^{er} février 2002 modifiant le nombre de postes ouverts
aux concours pour le recrutement des attachés territoriaux (session 2002)**

NOR : FPPT0200037A

Par arrêté du délégué régional de la délégation d'Aquitaine du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 1^{er} février 2002, l'arrêté du 18 décembre 2001 est modifié comme suit :

Le nombre de postes à ouvrir aux concours d'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux (session 2002) est le suivant :

OPTION	POSTES CONCOURS		TOTAL concours
	Externe	Interne	
Spécialité administration générale.....	110	55	165
Spécialité gestion du secteur sanitaire et social.....	18	9	27
Spécialité analyste.....	3	1	4
Spécialité animation.....	6	1 ^{er} concours : 9	18
		2 ^e concours : 3	
Totaux.....	137	77	214

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**Arrêté du 31 janvier 2002 modifiant l'arrêté du
5 septembre 2001 agréant l'antenne médicale
de lutte contre le dopage du centre hospitalier
universitaire de Grenoble**

NOR : MJSK0270012A

La ministre de la jeunesse et des sports et le ministre délégué à la santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3613-1, L. 3622-4 et L. 3634-1 ;

Vu le décret n° 2000-378 du 28 avril 2000 concernant les conditions d'agrément et de fonctionnement des antennes médicales de lutte contre le dopage ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 2001 agréant l'antenne médicale de lutte contre le dopage du centre hospitalier universitaire de Grenoble ;

Vu l'avis du 10 juillet 2001 du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation de Rhône-Alpes,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'article 2 de l'arrêté du 5 septembre 2001 susvisé est complété ainsi qu'il suit :

« L'antenne médicale de lutte contre le dopage du centre hospitalier universitaire de Grenoble assure la coordination d'un réseau impliquant deux autres structures régionales, qui ont les mêmes missions :

- le service de biologie et médecine du sport de l'hôpital Edouard-Herriot des hospices civils de Lyon, dont le responsable, pour ces missions, est le professeur Jean-Marc Elchardus ;
- le service d'exploration fonctionnelle cardiorespiratoire et de médecine du sport du CHU de Saint-Etienne, dont le responsable, pour ces missions, est le professeur Michel Debout. »

Art. 2. - Le directeur des sports et le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 2002.

La ministre de la jeunesse et des sports,
MARIE-GEORGE BUFFET

Le ministre délégué à la santé,
BERNARD KOUCHNER

MESURES NOMINATIVES

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 6 février 2002 portant nomination à la commission du développement durable

NOR : ATED0210015A

Par arrêté du Premier ministre en date du 6 février 2002, MM. Vacquin (Henri) et Bernard (Dominique) sont nommés membres de la commission du développement durable, en remplacement de Mmes Blandin (Marie-Christine) et Lienemann (Marie-Noëlle), démissionnaires.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Décret du 4 février 2002 portant mutation (chambres régionales des comptes)

NOR : CPTED100057D

Par décret en date du 4 février 2002, M. Dominique Douay, conseiller hors classe de chambre régionale des comptes, est muté de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes à la chambre territoriale des comptes de Polynésie française.

M. Jean-Luc Girardi, conseiller hors classe de chambre régionale des comptes, est muté de la chambre régionale des comptes du Limousin à celle de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Arrêté du 31 décembre 2001 portant détachement (direction générale des impôts)

NOR : ECOL0200030A

Par arrêté du Premier ministre, du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, du ministre des affaires étrangères et de la secrétaire d'Etat au budget en date du 31 décembre 2001, M. Christophe Grandcolas, directeur départemental des impôts, est placé en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères en vue d'exercer des fonctions de conseiller fiscal au sein du département des finances publiques du Fonds monétaire international pour une période d'un an à compter du 10 septembre 2001.

Arrêté du 25 janvier 2002 portant radiation (Institut national de la statistique et des études économiques)

NOR : ECOS0220001A

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 25 janvier 2002, Mme Zampa (Anne-Marie), administratrice hors classe de l'Institut national de la statistique et des

études économiques, titularisée dans le corps des contrôleurs financiers à compter du 19 décembre 2001, est radiée du corps des administrateurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques à compter de la même date.

Arrêté du 30 janvier 2002 portant habilitation en vue de l'exercice des contrôles prévus à l'article 51 de la loi n° 98-467 du 17 juin 1998 relative à l'application de la convention du 13 janvier 1993 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction

NOR : ECOI0200077A

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 30 janvier 2002, sont habilités à exercer, dans les installations qui relèvent de la compétence du ministre chargé de l'industrie, les contrôles prévus à l'article 51 de la loi n° 98-467 du 17 janvier 1998 relative à l'application de la convention du 13 janvier 1993 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction :

M. Berthereau (Patrice) ;
M. Berthou (André).

Arrêté du 30 janvier 2002 portant cessation de fonctions (inspection des installations nucléaires de base)

NOR : ECOI0200078A

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 30 janvier 2002, il est mis fin aux fonctions en tant qu'inspecteurs des installations nucléaires de base de :

M. Brigaud (Olivier) ;
M. Gaucher (Eric) ;
M. Lesot (Jean-Pascal).